

**Présences**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Éric Aubin, directeur des études     | Klaude Hallé                                 |
| Patrick Bédard                       | Jean-François Lacroix                        |
| Yves Bédard                          | Linda Lavoie                                 |
| Marie-Luce Bergeron, vice-présidente | Claire Maisonneuve                           |
| Marc Bertrand                        | Guillaume Marquis                            |
| Sylvain Blais, directeur général     | Béatriz Mediavilla                           |
| Luc Brassard                         | Brandon Racicot, arrivé au point 7.1 – 18h25 |
| Miguel Charlebois                    | Mélissa Tardif (par conférence téléphonique) |
| Isabelle Chartrand (départ à 20h30)  | Anne-France Thibault                         |
| Vincent Guimont                      |  |

**Absences**

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| Robert Cloutier | Julie Perron             |
| Chantal Hamelin | André Rouleau, président |

**Observateurs**

Ghislain Dallaire, directeur de l'Association générale étudiante  
Pascale Gagné, agente de soutien administratif  
Diane Landriault, secrétaire générale

**Invités**

Alain Lozier, coordonnateur des technologies de l'information et de l'audiovisuel  
Kathleen Slobodian, directrice du Service des affaires étudiantes et des communications  
Louis Perreault, directeur des services administratifs

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

En l'absence du président, André Rouleau, la vice-présidente, Marie-Luce Bergeron, anime la rencontre des membres du conseil d'administration.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit Linda Lavoie, représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail et Marc Bertrand, représentant du personnel cadre. Elle mentionne également la nomination de Brandon Racicot, représentant des étudiantes et des étudiants du campus de Val d'Or.

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

**2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Marthe Julien, enseignante en arts, fait mention des nouvelles œuvres affichés au Cégep. Elle invite les membres à participer à l'inauguration de cette collection d'œuvres d'art, qui se tiendra au Cégep le 26 septembre 2018.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après ajout du point « Cote de rendement au collégial (Cote R) ».**

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2018**

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 19 juin 2018.**

**4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS ET DU TABLEAU DES SUJETS RÉCURRENTS**

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis ainsi que le tableau des sujets récurrents.

En suivi à la présentation de Marthe Julien lors de la réunion du 19 juin 2018, Béatriz Mediavilla présente la revue littéraire *Panache créations littéraires*. À cette revue est annexée une brochure ayant pour titre *Trois de nos diplômés en Arts, lettres et communication à l'honneur*.

## PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

### 5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

#### 5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 JUIN 2018

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 19 juin 2018.

## PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

### 6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

## PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

### 7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

#### 7.1. POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le coordonnateur des technologies de l'information et de l'audiovisuel, Alain Lozier, présente les modifications apportées à la version de la Politique qui avait été déposée à la réunion du conseil d'administration du 19 juin 2018.

**CA-3140**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi et cette directive créent des obligations aux établissements collégiaux en leur qualité d'organismes publics, dont celle d'adopter une *Politique de sécurité de l'information*;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de sécurité de l'information* du Cégep a été présentée au conseil d'administration le 19 juin 2018 (CA-3219) et qu'un amendement a été proposé afin de reporter l'adoption de la Politique à l'assemblée du mois de septembre 2018, pour permettre de nouvelles consultations;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées, dont la consultation menée auprès des membres du département d'informatique le 19 septembre 2018, et que ces derniers n'ont pas donné d'avis favorable ou défavorable, mais ont tout de même donné leur aval à la mise en place de cette Politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction et le comité de validation des règlements et politiques avaient déjà donné un avis favorable à l'adoption de cette Politique.

Il est proposé par Luc Brassard, appuyé par Patrick Bédard, **d'adopter la Politique de sécurité de l'information, telle que modifiée à la suite des consultations.**

**À la suite de cette proposition, Béatriz Medavilla demande le vote :**

**Pour : 14**

**Contre : 2**

**Abstentions : 2**

**La proposition est adoptée à la majorité.**

#### 7.2. RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME 2018-2019

Le directeur des Services administratifs, Louis Perreault présente les éléments menant au régime d'emprunts à long terme pour l'année 2018-2019.

**CA-3141**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 960 885 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites

relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2018.

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu, :

1. **QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 960 885 \$, soit institué;**
2. **QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :**
  - a) **malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;**
  - b) **l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;**
  - c) **chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - d) **le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;**
3. **QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;**
4. **QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :**
  - e) **l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - f) **chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - g) **le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et**
  - h) **afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.**
5. **QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu de ce régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;**
6. **QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :**

**Le directeur général, Sylvain Blais; OU**

**Le directeur des services administratifs, Louis Perreault;**

*de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;*

7. *QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.*

### **7.3. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRIGEANT DE L'ORGANISME – LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS**

Le directeur des Services administratifs, Louis Perreault, présente les obligations qui sont dévolues au Cégep en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

**CA-3142**

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme public au sens de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de cette Loi, le conseil d'administration du Cégep est le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer tout ou en partie des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme, au comité exécutif ou au directeur général;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la gestion contractuelle (R-8)* qui prévoit que le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs et ses responsabilités au comité exécutif ou au directeur général ou à la directrice générale;

CONSIDÉRANT les règles prévues dans la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ainsi que dans les règlements et les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'autorisation du dirigeant de l'organisme public (annexe 1).

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu **de déléguer au directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue les pouvoirs et les responsabilités décrites à l'annexe 1 « Autorisation du dirigeant d'organisme ».**

### **7.4. RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUTION KIUNA 2017-2018**

Le directeur général, Sylvain Blais, présente l'Institution Kiuna, le contexte du partenariat avec le Collège Dawson et l'Institution Kiuna, et finalement son rapport annuel.

**CA-3143**

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre le Conseil en Éducation des Premières Nations, le Collège Dawson et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, entente qui vise à travailler à la mise sur pied de l'Institution postsecondaire des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit le respect de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ainsi que les politiques internes et les obligations contractuelles et légales de chacune des parties, leurs instances décisionnelles, consultatives et de gestion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, un collège doit faire au ministre ou à la ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de l'Institution Kiuna doit être adopté, entre autres, par le conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par Anne-France Thibault, appuyée par Vincent Guimont, et unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel de l'Institution Kiuna, tel que présenté.**

Un membre signifie toutefois que l'Institution Kiuna reconnaît peu le partenariat du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à l'intérieur de son rapport annuel. On demande au directeur général, Sylvain Blais, de transmettre une lettre à la direction de l'Institution Kiuna, afin que ses rapports annuels reconnaissent davantage le partenariat, le soutien et les réalisations communes des deux organisations.

#### 7.5. COMMISSION DES ÉTUDES : BILAN 2017-2018 ET PLAN DE DE TRAVAIL 2018-2019

Le directeur des études, Éric Aubin, présente le bilan du plan de travail 2017-2018 de la commission des études. Il présente également le plan de travail de la commission, pour l'année 2018-2019.

CA-3144

CONSIDÉRANT l'article 7.7 du *Règlement sur la commission des études* qui prévoit que la commission des études doit déposer le rapport de ses activités et doit soumettre au conseil d'administration son plan de travail pour l'année;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études (résolution 259-CdE-03) relativement au plan de travail 2018-2019.

Il est proposé par Yves Bédard, appuyé par Guillaume Marquis, et unanimement résolu **d'adopter le plan de travail 2018-2019 de la commission des études tel que présenté.**

#### 7.6. POLITIQUE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les raisons ayant mené à la suspension de la *Politique d'évaluation des enseignements* et la pertinence de procéder à nouveau à l'évaluation des enseignements.

CA-3145

CONSIDÉRANT la suspension temporaire de la *Politique d'évaluation des enseignements* par résolution du conseil d'administration, le 17 juin 2014, puisque le fournisseur de service a cessé ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la résolution du conseil d'administration prévoyait que la pertinence de cette suspension soit réévaluée après une période de trois ans;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à l'évaluation des enseignements pour pouvoir contribuer au soutien, au développement et au maintien de l'expertise et du professionnalisme du personnel enseignant et ainsi témoigner de la qualité de l'enseignement au Cégep;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement pas de mécanisme institutionnel d'évaluation des enseignements à l'enseignement régulier et à la formation continue, mis à part les évaluations faites dans le cadre du processus de probation à l'enseignement régulier, tel que défini dans la *Politique institutionnelle de probation des nouveaux enseignants*;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des révisions de politiques relevant de la Direction des études permettrait de mener les travaux sur une nouvelle version de la *Politique d'évaluation des enseignements* au cours de l'année 2019-2020.

Il est proposé par Claire Maisonneuve, appuyée par Jean-François Lacroix, et unanimement résolu **de suspendre l'application de la Politique d'évaluation des enseignements jusqu'à la session automne 2020, session visée pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique.**

#### 7.7. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le directeur général, Sylvain Blais, présente la séquence des actions menant à la production du bilan 2011-2019 du Plan stratégique de développement et à la production du nouveau plan.

CA-3146

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, années 2011 à 2016 et reconduit pour les années 2017 à 2019 arrivera à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre dès maintenant les travaux en vue de la réalisation du bilan des huit dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, également, de planifier les actions à mettre en place afin de produire le prochain Plan stratégique de développement et d'en déterminer la durée;

CONSIDÉRANT les consultations requises auprès des diverses instances du Cégep afin de produire le bilan et le futur Plan stratégique de développement;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de suivi du plan stratégique, lequel recommande l'adoption de la séquence des actions menant à la production du bilan 2011-2019 et à la production du Plan stratégique de développement pour la période de 2020 à 2025.

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu **d'adopter la séquence des actions menant à la production du bilan 2011-2019 et à la production du Plan stratégique de développement pour la période de 2020 à 2025.**

## 7.8. CONSEIL SANS PAPIER

Le directeur général, Sylvain Blais, présente un bref historique de la démarche et des travaux menés pour tenir éventuellement des réunions du conseil d'administration sans papier.

**CA-3147**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration avait mandaté le directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour vérifier les possibilités de tenir des rencontres du conseil d'administration sans papier, à sa séance du 9 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications faites auprès de quatre firmes, afin d'obtenir une application favorisant la mise en place d'un conseil sans papier, n'ont pas donné les résultats escomptés en fonction des critères suivants : coût, fonctions, mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement actuel, soit l'envoi de tous les documents par un seul lien, semble répondre aux besoins des membres;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2018, un sondage sur la satisfaction et les besoins des membres du conseil d'administration a permis de constater que la très grande majorité des membres du conseil est prête à expérimenter un « conseil sans papier »;

CONSIDÉRANT QU'un soutien informatique sera offert aux membres du conseil, en cas de besoin.

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Miguel Charlebois, il est unanimement résolu,

- ***d'expérimenter un conseil « sans papier » pour les membres qui le souhaitent;***
- ***de continuer à transmettre un dossier physique pour les membres qui préfèrent recevoir une version papier.***

## 7.9. NOMINATION - COORDINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Le directeur des études, Éric Aubin, résume le processus de sélection pour le poste de coordination de la bibliothèque et des moyens d'enseignement.

**CA-3148**

CONSIDÉRANT le poste à combler à la suite de l'annonce du départ à la retraite de François de la Chevrotière, coordonnateur de la bibliothèque et des moyens d'enseignement;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues aux entrevues et qu'il est maintenant prêt à faire sa recommandation.

Sur présentation de Éric Aubin, et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Claire Maisonneuve, appuyée par Guillaume Marquis, et unanimement résolu ***d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche de David Fournier Viger à titre de coordonnateur de la bibliothèque et des moyens d'enseignement (classe 7). Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction des études.***

## 7.10. DIRECTION DES CAMPUS D'AMOS ET DE VAL-D'OR

Le directeur général, Sylvain Blais, présente l'analyse de la situation au niveau de la réorganisation des postes de direction des campus d'Amos et de Val-d'Or.

**CA-3149**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'effet de confier la gestion des campus d'Amos et de Val-d'Or à un gestionnaire unique pour le campus d'Amos et à un gestionnaire unique pour le campus de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la décision de l'UQAT de confier à l'actuel gestionnaire du campus de Val-d'Or de nouvelles fonctions, mettant ainsi fin à l'entente de gestion unique pour les deux campus;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil d'administration de juin 2018, le directeur général, Sylvain Blais, avait été mandaté pour analyser la situation et déterminer les orientations à prendre pour la gestion des campus d'Amos et de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la décision de maintenir le poste actuel de direction au campus d'Amos et de doter le poste de direction au campus de Val-d'Or;

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Guillaume Marquis, et unanimement résolu :

- ***De pourvoir le poste de direction au campus de Val-d'Or.***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE selon le Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel du Cégep, il est prévu de désigner deux membres du conseil d'administration pour participer à ce comité de sélection;

CONSIDÉRANT la date prévue des entrevues, soit le 8 novembre 2018. Il est proposé par Claire Maisonneuve, appuyée par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu :

- **De former un comité de sélection et de nommer Patrick Bédard et Guillaume Marquis à titre de représentants du conseil d'administration du Cégep.**
- **Ce comité sera aussi composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines et d'un cadre du Cégep.**
- **En cas de désistement d'un ou des membres désignés, le conseil mandate la Direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil disponible en remplacement du ou des membres qui se seront désistés.**

#### **7.11. CALENDRIER 2018-2019 DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le directeur général, Sylvain Blais présente une proposition de modification au calendrier des réunions des membres du conseil d'administration.

**CA-3150**

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui indique que « le conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année »;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement général de régie interne* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année;

CONSIDÉRANT la demande du représentant des étudiantes et des étudiants du campus de Rouyn-Noranda, lors de l'adoption du calendrier 2018-2019, à l'effet de remplacer la date de réunion prévue le 7 mai 2019.

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Luc Brassard, il est unanimement résolu de **modifier le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2018-2019 en devant la réunion du 7 mai 2019 au 30 avril 2019. (Annexe 1)**

### **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

#### **8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

##### **8.1. STATISTIQUES D'INSCRIPTION DE L'AUTOMNE 2018**

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les statistiques d'inscription de l'automne 2018. Il souligne qu'au campus de Val-d'Or, le nouveau programme Arts, lettres et communication - langue autochtones, a attiré 13 étudiantes et étudiants. Les programmes qui enregistrent des baisses sont les programmes Techniques de travail social, Techniques d'éducation spécialisée et Techniques de soins infirmiers.

##### **8.2. COMPLEXE AQUATIQUE**

Le directeur général, Sylvain Blais, présente l'état d'avancement du projet de complexe aquatique. Une demande d'aide financière a été déposée en février 2018, pour laquelle une réponse défavorable a été reçue en juillet 2018.

Un nouveau projet sera soumis dans le cadre d'un programme fédéral/provincial. D'autres projets pourraient être associés à celui du complexe aquatique. Un montage financier est en cours d'élaboration afin de présenter une nouvelle demande.

##### **8.3. ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES TECHNIQUES POLICIÈRES (PREMIÈRES NATIONS)**

Le directeur du Service de la Formation continue et des services internationaux, Marc Bertrand, informe les membres du conseil de l'état d'avancement du déploiement de l'Attestation d'études collégiales *Techniques policières pour les Premières Nations*. Actuellement, 15 demandes d'admission sont en analyse.

La date de démarrage du programme sera connue sous peu et l'embauche du personnel enseignant et du personnel de soutien se fera prochainement.

## PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

### 9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

#### 9.1. RECRUTEMENT ET RÉTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

La directrice du Service des affaires étudiantes et des communications, Kathleen Slobodian, présente le bilan des activités de recrutement 2017-2018, les faits saillants liés à la cohorte étudiante de l'automne 2018 ainsi que les objectifs et activités de recrutement 2018-2019. Le directeur des études, Éric Aubin, poursuit en présentant les statistiques sur la rétention des étudiantes et des étudiants.

#### 9.2. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA SITUATION SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CÉEC)

Le directeur des études, Éric Aubin présente l'état de situation sur les recommandations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. De nouvelles modalités sont attendues, lesquelles devaient être communiquées à l'ensemble des collèges dans les derniers mois. Or, à l'heure actuelle, le Cégep n'a pas reçu d'information à ce sujet, donc la Direction des études travaille toujours dans le respect des échéanciers prévus au calendrier.

#### 9.3. ÉVALUATION DE LA SATISFACTION ET DES BESOINS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente les résultats du sondage sur l'évaluation de la satisfaction et des besoins des membres du conseil d'administration.

Des actions sont et seront mises en place afin de poursuivre l'amélioration continue du conseil d'administration.

## ÉMISSION DE DIPLÔMES

### 10. ÉMISSION DE DIPLÔMES

#### 10.1. ÉMISSION DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3151

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Béatriz Mediavilla et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

#### 10.2. ÉMISSION D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3152

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Béatriz Mediavilla, il est unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

## AFFAIRES DIVERSES

### 11. AFFAIRES DIVERSES

#### 11.1. COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (COTE R)

Le directeur des études, Éric Aubin, informe les membres du conseil d'administration que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a été interpellé quant à la cote de rendement au collégial, qui a été révisée par le Bureau de coopération interuniversitaire, à la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Malgré les préoccupations exprimées, le Cégep, comme tous les autres Cégeps, attendra que les données réelles provenant des universités soient disponibles avant de se prononcer.

## DOSSIERS À HUIS CLOS

### 12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Les observateurs présents quittent l'assemblée. Le conseil d'administration consent au huis clos relatif et à cet effet, la secrétaire générale et l'agente de soutien administratif assistent à la présentation du dossier.

#### 12.1. REPRÉSENTATION DES PERSONNES DIPLÔMÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le poste d'un représentant ou d'une représentante des personnes diplômées du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue étant vacant, les candidatures de trois personnes sont présentées.



CA-3153

CONSIDÉRANT l'article 8c) de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule que le Collège est administré par un conseil d'administration composé de 17 personnes dont : « deux titulaires du diplôme d'études collégiales ne faisant pas partie des membres du personnel du collège et qui ont terminé leurs études au collège, l'un dans un programme d'études préuniversitaires et l'autre dans un programme d'études techniques, nommés par les membres du conseil en fonction »;

CONSIDÉRANT le *Règlement général de régie interne*, qui prévoit la représentation de quatre titulaires du diplôme d'études collégiales ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep, et qui ont terminé leurs études au Cégep;

CONSIDÉRANT le poste actuellement vacant pour la représentation d'une des quatre personnes diplômées du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une candidate et deux candidats ont été identifiés et sont intéressés à siéger au conseil d'administration du Cégep;

CONSIDÉRANT l'analyse de ces candidatures, qui a été réalisée par les membres du comité exécutif.

Sur présentation du directeur général, Sylvain Blais, et sur la recommandation unanime du comité exécutif, il est proposé par Anne-France Thibault, appuyée par Guillaume Marquis, et unanimement résolu ***de nommer André Janneteau pour siéger au conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à titre de représentant des personnes diplômées du Cégep.***

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21h34 sur une proposition de Claire Maisonneuve.

Vice-présidente,

Secrétaire générale,

Marie-Luce Bergeron

Diane Landriault